



Syndicat National de l'Éducation Physique

## Déclaration Liminaire du SNEP-FSU

CAPN du 7 Février 2019

### Avancement d'échelon 29ème Base

Nous souhaitons évoquer dans cette déclaration préalable la situation de l'EPS.

La réforme du lycée acte la disparition d'une filière d'excellence en EPS avec la suppression de l'enseignement d'exploration et l'éviction de l'EPS des enseignements de spécialité. Cette mise à l'écart d'un enseignement qui fait ses preuves, qui est un point d'appui fort pour les lycéens (qu'ils aient ou non prévus de poursuivre en STAPS) est inacceptable et témoigne d'un mépris inadmissible à l'égard de notre discipline. Nous continuons de dénoncer cette réforme du lycée non seulement sur le fond mais également sur la forme. Cette mise en place précipitée crée tout l'inverse d'une préparation de rentrée sereine et génère dès aujourd'hui des tensions importantes dans les établissements.

Nous dénonçons l'imposition des ZHSA à la rentrée prochaine, décret qui fait l'unanimité contre lui de la part de toutes les organisations syndicales. C'est une nouvelle dégradation des conditions de travail mais aussi des relations sociales qui se profile dans les établissements. Et c'est aussi une mesure profondément inégalitaire si l'on considère comment ces HSA sont distribuées entre les hommes et les femmes.

De nombreux mouvements ont lieu dans les établissements scolaires et le gouvernement ferait bien d'entendre les revendications concernant les personnels comme les élèves.

Plus précisément sur l'ordre du jour, nous sommes à cette première CAPN d'avancement d'échelon qui se met en place avec les appréciations des rendez-vous de carrière. Nous devons redire ici la plus grande justice et équité dans les carrières en classe normale réalisées par ces nouvelles grilles d'avancement d'échelon. Il n'y aura plus que 2 ans de différenciation possible en lieu et place des 10 années dans les anciennes carrières. Différences qui n'avaient souvent comme seules raisons principales que la temporalité de l'inspection ou sa fréquence. Oui le système précédent était profondément injuste et ces nouvelles carrières sont un acquis important pour lequel la FSU s'est battue et continuera de se battre. Elles réduiront en classe normale également les injustices dans l'accès à la hors classe car les enseignants promus à l'ancienneté au 10ème ou au 11ème du fait d'un retard d'inspection, subissaient très souvent une double peine avec un barème d'accès à la hors classe minoré. Cette avancée est-elle suffisante? Nous avons toujours dit que cela n'était pas le cas ! Nous continuerons de mener toutes les mobilisations intersyndicales pour obtenir une revalorisation plus que nécessaire de notre métier.

Néanmoins, les problèmes que posaient les anciennes carrières se retrouvent ici sur les 2 « accélérations ». Comment attribuer à seulement 30% de la profession une bonification d'un an ? Nombre d'enseignants vont à juste titre ressentir comme une injustice le fait de ne pas en être bénéficiaires. Le mérite s'arrête-t-il à 30% des enseignants ?

D'ailleurs ces 30% d'accélérations ont souvent été pensé comme des quotas aux appréciations finales des rendez-vous de carrière, alors que celles-ci ne sont aucunement contingentées.

Pour les enseignants qui n'ont pas pu être évalués l'année dernière lors d'un rendez-vous de carrière, nous souhaitons que les mêmes droits que les autres leur soient alloués. Pour leur permettre de contester leur appréciation, il est nécessaire qu'ils/elles en aient connaissance en septembre et non à ce moment de la CAPN.

Sur les reliquats, une modification du décret de 80 des professeurs d'EPS était examinée au CTM du 10 juillet 2018 pour permettre d'officialiser l'attribution des reliquats. Ce décret n'est toujours pas publié, même si nous pourrions utiliser les reliquats grâce à notre intervention, il est toujours difficile de voir à quel point certains textes dans l'intérêt des personnels mettent du temps à être publiés alors que d'autres le sont de façon express.

Le SNEP-FSU continue de revendiquer une déconnexion entre ces rendez-vous de carrière et l'avancement. Nous continuons de demander un avancement unique pour toutes et tous, au meilleur rythme sans obstacle de grade, ce qui permettrait de travailler en confiance, et de considérer l'inspection comme un réel temps de formation.

D'autre part, la Hors Classe et la Classe Exceptionnelle doivent être intégrées dans une grille indiciaire revalorisée, débutant à l'indice de l'actuel 5<sup>e</sup> échelon avec translation vers le haut de toute la grille.

Nous souhaiterions connaître les éléments qui vous ont amené à poser les avis, puisque notamment au 8<sup>ème</sup> échelon aucun des 2 avis excellent n'est attribué à une femme.

Merci de votre attention

Les commissaires paritaires nationaux du SNEP-FSU